

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 7 juin 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 0

Votants : 11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220615 – 04 : TERRASSE DU GITE DE LA LIGNARRE

Par mail du 31 mai 2022, les nouveaux propriétaires du Gite de la Lignarre, 55 chemin des ardoisiers – Le Rivier – 38520 ORNON nous ont fait d'une demande concernant la terrasse installée il y a plusieurs années par les anciens propriétaires.

Actuellement, cet aménagement n'a reçu aucun accord écrit de la municipalité, bien qu'il occupe une partie du domaine public. Il est donc nécessaire de délibérer pour accorder le maintien de la terrasse ou son enlèvement. Selon les dires des propriétaires, la terrasse est de qualité et ne gêne pas le passage des piétons. Mme BOCQUERAZ, 2^{ème} adjointe, ayant suivi le dossier, expose les faits à l'assemblée.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de faire démonter la terrasse au propriétaire dans le respect du règlement d'urbanisme de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation des voies communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au démontage de la terrasse.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

